**Projet d’Intervention en CA...**

Dans le cadre de la réforme du collège, imposée contre l’avis majoritaire des enseignants et de leurs organisations représentatives, un nouveau DNB a été instauré qui comprend :

* Une évaluation du socle de connaissances, de compétences et de culture sur 400 points, pour laquelle chaque discipline est convoquée et devra finaliser pour les huit composantes une appréciation lors de conseils de classes.
* Une évaluation de disciplines enseignées au collège dans le cadre d’une épreuve terminale sur 300 points, composée de deux épreuves écrites portant sur les programmes des disciplines : Mathématiques, physique chimie et technologie pour 100 pts, Français, Histoire géo et EMC pour 100 autres pts) et d’une épreuve orale sur un projet interdisciplinaire (EPI, parcours citoyen…).

La première partie, validation du socle, va poser de très nombreux problèmes et en particulier celui de la transposition des évaluations des enseignements en appréciations de compétences des domaines du socle (celui-ci étant à l’origine la visée éducative de la fin de la scolarité à 16 ans et non un « super document programmatique à évaluer »).

Quant à la deuxième partie, elle exclut de fait les savoirs spécifiques des disciplines comme l’EPS, l’Éducation musicale, les arts plastiques et les Langues vivantes 1 et 2. Au final, pour ces enseignements, les notes ne comptent plus pour l’acquisition du DNB, alors qu’auparavant elles disposaient d’un coefficient comme les autres disciplines.

Alors qu’elles peuvent être des voies originales de réussite, qu’elles sont des apprentissages singuliers en sollicitant de manière différente l’intelligence des élèves et une ouverture sur le monde, sur la (les)culture(s), elles sont, de fait, discriminées négativement. Cette non prise en compte renforce la hiérarchie des disciplines, contrairement à l’esprit et la lettre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L’investissement et la réussite des élèves dans ces enseignements ne sont plus pris en compte alors qu’ils constituent, au-delà des acquisitions, des atouts pour la confiance en soi. Ces décisions fragilisent ces enseignements au sein de l’école et pour la réussite de tous les élèves.

Aussi, les enseignants de l’établissement ……………………………………………………………..se mobilisent pour que les notes des élèves dans ces disciplines comptent au DNB.

Avec le SNEP-FSU et le SNES-FSU, Ils demandent une modification du texte officiel du DNB afin d'ajouter 100 points à l'examen qui intègre l'EPS, les arts plastiques, l’éducation musicale et les langues vivantes 1 et 2. La partie examen du DNB comporterait ainsi non plus 3 mais 4 volants de 100 points chacun.

* 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements interdisciplinaires du cycle 4, (EPI, parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle…) ;
* 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
* 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
* 100 points pour l’EPS, les arts plastiques, l’éducation musicale et les langues vivantes (LV1, LV2), dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation.

**Vœu Pour le CA :**

Les enseignants demandent de soumettre au vote le vœu suivant :

« Le CA soutien la demande de modification du texte officiel du DNB afin d'ajouter 100 points à l'examen pour intègrer l'EPS, les arts plastiques, l’éducation musicale et les langues vivantes 1 et 2. La partie examen du DNB comporterait ainsi non plus 3 mais 4 volants de 100 points chacun.

* 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
* 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
* 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
* 100 points pour l’EPS, les arts plastiques, l’éducation musicale et les langues vivantes 1 et 2, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation. »